



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Position de la Fédération lors de la rencontre des partenaires en éducation au sujet des EHDAA

ASSISES À NOTRE RÉFLEXION

Il est nécessaire de prendre en considération que la réalité est fort différente d'une commission scolaire à une autre et que les décisions qui découleront de cette rencontre devront tenir compte des réalités de chacune d'elles, que ces commissions scolaires soient en milieu rural, en milieu urbain ou fortement urbanisé où la concentration des facteurs de vulnérabilité sont particulièrement présents. Il est important de rappeler que la réflexion effectuée par la Fédération s'appuie sur l'apport et l'expertise des commissions scolaires, c'est-à-dire, les élus, les gestionnaires, les membres des comités paritaires et des comités consultatifs EHDAA, bref de l'ensemble des partenaires qui participent à la vie démocratique des commissions scolaires et qui s'appuie aussi sur la pratique des enseignants.

- Nous adhérons au principe que l'intégration d'un EHDAA dans une classe dite ordinaire constitue une norme d'application générale, mais non une finalité. Ainsi, c'est l'évaluation de la situation d'un élève qui détermine si l'intégration rejoint le meilleur intérêt de l'élève et si elle est possible dans les circonstances.
- L'élève doit faire l'objet d'une évaluation dont le but est de déterminer ses besoins et l'étendue de ses capacités. Cette évaluation doit être adaptée au handicap de l'élève pour qu'il en découle un véritable portrait de ses forces, mais également de ses faiblesses. Cette évaluation doit porter autant sur les capacités scolaires que sociales de l'élève.
- Il faut tenter d'en arriver à une compréhension commune de ce que l'on entend par « contrainte excessive ».
- Il faut tenter d'en arriver à une compréhension commune de l'expression « ne porte pas atteinte de façon importante aux droits des autres élèves ».
- Il faut reconnaître officiellement les qualifications acquises par ces élèves.

L'école inclusive

QUESTION 1

Dans le contexte d'une école inclusive qui assure une place à tous ses élèves, quels succès et quelles difficultés ont été vécus?

- Des succès : développement des acquis des élèves sur une base quotidienne
accès à une certification ou à une diplomation
socialisation
- Des difficultés : climat de classe perturbé
équilibre dans le soutien à donner à tous les élèves
multiplicité des types de difficulté au sein d'une même classe

QUESTION 1 (suite)

Quelles sont les conditions pour assurer le succès de cette orientation?

- Se donner une vision claire et partagée
 - Il faut éviter de polariser le débat et faire en sorte que les positions extrêmes se rapprochent.
 - Assurer une implication réelle de tous les intervenants (MELS, CS, directions, parents, syndicats, enseignants et associations)
 - Chacun des partenaires a ses responsabilités et celles-ci gagneraient à être bien définies. Les commissions scolaires ont à offrir des services, ce qui n'exige pas d'elles qu'elles doivent accéder à toutes les demandes.
 - Il est de plus nécessaire que chacun des partenaires comprenne qu'il s'agit d'une responsabilité partagée.
 - Assurer la coordination des services à offrir à cette clientèle.
 - Offrir des services adaptés à l'élève, après avoir bien étudié les besoins et l'étendue des capacités de ce dernier
 - Il est du devoir de la commission scolaire de procéder à l'évaluation de l'élève afin de déterminer ses besoins, ses forces et faiblesses.
 - S'assurer du suivi des élèves
 - Des mécanismes de suivi des élèves lors des moments de passage, entre autres, sont nécessaires pour qu'il y ait continuité de service.
-

- Mettre plus d’accent sur la prévention
 - Avant même que les élèves fréquentent l’école, l’évaluation des besoins de ces derniers ainsi que les services à leur offrir doivent avoir été planifiés.
 - Soutenir les enseignants afin de favoriser un bon climat d’apprentissage
 - Il est nécessaire de maintenir un climat favorable à l’apprentissage afin que les élèves puissent éviter de trop grandes perturbations. Des mesures particulières pourraient être mises en place à l’école pour venir en aide aux enseignants.
 - S’assurer que la formation de base et que la formation continue du personnel scolaire soient adaptées à la réalité de la classe
 - La commission scolaire doit organiser et offrir cette formation à son personnel et celui-ci doit s’y engager comme le prévoient les conventions collectives. Des formations aux directions d’établissement concernant le plan d’intervention (élaboration et suivi), des formations aux enseignants ciblant les difficultés qu’ils rencontrent selon la particularité des élèves intégrés devraient être offertes.
 - Adapter certaines pratiques pédagogiques
 - La différenciation pédagogique est nécessaire. Cependant, un soutien accru de la part du Ministère serait essentiel. À cette fin, du matériel devrait être disponible pour venir en aide aux enseignants.
 - S’assurer que les mesures mises en place s’appuient sur les résultats de recherche.
 - Évaluer les impacts des mesures mises en place, notamment dans le plan d’intervention
 - Que ce soit au sein de la commission scolaire, au sein de l’école, de la classe et de la famille, il est nécessaire d’évaluer régulièrement les actions posées afin de vérifier les impacts de ces dernières.
 - Mettre en place les ressources nécessaires à la réussite éducative pour les secteurs de la formation professionnelle et la formation générale des adultes.
 - Revoir l’Entente de complémentarité MSSS-MELS pour établir une réelle collaboration dans toutes les régions du Québec (responsabilité partagée)
 - Une meilleure harmonisation des deux réseaux est à mettre en place.
 - Il est important que les élèves qui requièrent des services spécialisés qui ne peuvent être fournis par l’école aient accès à ces derniers dans des délais raisonnables.
-

Le droit à l'éducation pour tous

QUESTION 2

Comment, concrètement, peut-on assurer à tous les élèves l'accès à une éducation de qualité, et ce, dans la perspective de la recherche d'un juste équilibre pour tous?

Les grands encadrements (LIP, Régime pédagogique, Politique en adaptation scolaire, Entente de complémentarité...) devraient permettre l'accès à une éducation de qualité pour tous. Nous constatons que malgré ces encadrements, des irritants majeurs persistent.

- Offrir des services de qualité, que ce soit en classe dite ordinaire, en classe spéciale ou encore en école spécialisée.
 - Il existe une multitude de modalités d'organisation qui se situent entre ces deux pôles. Il serait logique qu'un large éventail de modes d'organisation scolaire soit développé dans tous les milieux. Dans ce contexte, il est aussi souhaitable que les écoles spécialisées soient maintenues. Il serait de plus souhaitable que dans les cas de troubles graves de comportement, de nouvelles modalités d'organisation soient envisagées. Les résultats de recherche pourraient guider les orientations à prendre et des mécanismes pour faire connaître les bonnes pratiques qui en découlent devraient être mis en place.

- Recherche d'un juste équilibre
 - Ce qui est « juste équilibre » laisse place à interprétation selon les acteurs en cause. Pour le parent ayant un enfant intégré, pour le parent dont l'enfant ne nécessite pas de mesures particulières, pour l'enseignant qui doit s'assurer que tous ses élèves progressent dans leur apprentissage, la notion de « juste équilibre » laisse place à interprétation. C'est pourquoi il sera nécessaire de préciser ce que l'on entend par « juste équilibre ».

- Accorder un soin particulier à la composition du groupe
 - Il est difficile de penser ici à une solution universelle étant donné la variété des situations rencontrées sur l'ensemble du territoire québécois. La variété de situations quant à la diversité et l'intensité des problématiques observées chez les élèves, réalité tellement différente d'une commission scolaire à une autre, qu'elle soit en milieu rural ou urbain, qu'il y ait augmentation ou diminution de l'effectif scolaire ou présence importante d'allophones, exige que l'on soit très attentif aux solutions proposées. Afin de planifier la composition des groupes, dans la mesure du possible, la répartition des élèves devrait tenir compte :
 - de la variété et de l'ampleur des besoins des élèves;
 - des conditions particulières au milieu;
 - de la disponibilité des ressources.

- Clarifier la notion de « contrainte excessive » afin d'en arriver à une compréhension commune lorsque l'un ou plusieurs des paramètres suivants sont observés, en voici des exemples :
 - les mesures requises pour l'intégration sont inapplicables sur le plan pédagogique;
 - les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants ne sont pas favorables aux conditions d'apprentissage des élèves;
 - la composition de la classe a des effets négatifs importants sur la qualité des services éducatifs;
 - l'élève présente un risque pour lui-même ou son entourage;
 - les mesures requises pour l'intégration entraîneraient des coûts déraisonnables pour la commission scolaire;
 - les programmes et les services éducatifs offerts à tous les élèves subissent des changements substantiels et permanents.

 - Préciser la notion « d'atteinte importante aux droits des autres élèves »
 - Des élèves ont des difficultés telles qu'elles entravent de façon importante les conditions d'apprentissage des autres élèves, il en résulte un climat de classe perturbé. Lorsque l'un ou l'autre des deux paramètres suivants sont observés par la commission scolaire pour chaque situation d'élève, et ce, malgré les adaptations mises en place, nous pourrions considérer qu'il y a atteinte importante aux droits des autres élèves. En voici des exemples :
 - l'intégration d'un élève met en péril la sécurité des autres élèves;
 - les mesures requises pour l'intégration d'un élève entraveraient de façon importante les conditions d'apprentissage des autres élèves.

 - Financer le transport scolaire de tous les EHDAA et leur offrir des services adaptés.

 - Assurer l'accès à un service de garde de qualité aux EHDAA et leur offrir des services adaptés.

 - Établir davantage de partenariats avec les cégeps et les universités à des fins d'amélioration de la formation.

 - Mettre en place les conditions favorables à l'apprentissage des élèves HDAA en classe d'accueil.
-

Les défis à relever

QUESTION 3

Dans le cadre du contexte budgétaire actuel, quels moyens concrets et applicables doit-on privilégier pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves ainsi que pour soutenir le personnel enseignant, le personnel professionnel, le personnel de soutien et les parents?

- Accorder une importance toute particulière au plan d'intervention et à son suivi systématique
 - Parmi la gamme des moyens pouvant être mis en place, l'outil principal est le plan d'intervention (PI). Ce PI est trop souvent vu comme un document administratif, auquel tous les intervenants internes et externes n'adhèrent pas, tandis qu'il a été pensé pour être un moyen concret et évolutif prenant en compte toutes les facettes de l'élève en difficulté et des moyens dont nous disposons pour l'aider. Il est de première importance, lors de l'élaboration du PI, de faire appel à la collaboration de tous les intervenants du milieu, dont les parents, afin que son contenu vise à atteindre un consensus autour des interventions et de la gamme de services à mettre en place.
 - Mettre en place un PI exige la concertation de plusieurs partenaires. À cet effet, du temps de concertation, pour les enseignants entre autres, devrait être pris en compte lors de l'élaboration de la tâche de travail. Il est de plus nécessaire par la suite d'évaluer les effets des mesures mises en place et d'en proposer de nouvelles au besoin. Des mécanismes de suivi systématique à accorder au PI sont aussi à mettre en place.
 - S'assurer d'un soutien particulier aux directions d'établissement dans l'élaboration et le suivi à accorder aux PI.
- Organiser la formation continue et s'assurer de son transfert dans les pratiques pédagogiques
 - Cette formation devrait s'inscrire dans un continuum de développement professionnel et permettrait, au fil des ans, à tous les intervenants de développer davantage d'habiletés à intervenir auprès des EHDAA. Plus les intervenants seront au fait des caractéristiques des élèves intégrés, plus ils seront en mesure d'intervenir en cohérence.
 - Il est donc essentiel que le personnel scolaire s'engage à participer aux activités de perfectionnement.

- Développer en collaboration avec les commissions scolaires davantage d'outils et de matériel afin de soutenir les intervenants dans leur quotidien. À cet effet les récents résultats de recherche doivent être pris en compte.
- Mettre en place des modes d'organisation scolaire variés afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle EHDAA
 - Il existe entre l'intégration en classe dite ordinaire et la classe spécialisée ou l'école spécialisée une multitude de modes d'organisation qui peuvent permettre à l'élève de progresser.
- Mettre en place des mécanismes afin de s'assurer de la stabilité du personnel œuvrant auprès des EHDAA
 - La clientèle EHDAA, tout particulièrement, a besoin de continuité dans les services et de stabilité. La stabilité constitue un mécanisme de protection pour ces élèves.
- Accroître la participation des parents afin qu'il y ait continuité dans les interventions entre l'école et la famille
 - L'enfant intégré n'est pas qu'un élève, il continue à progresser au-delà des murs de l'école, une continuité dans les interventions de son lever à son coucher est essentielle. Le meilleur service à rendre à cet enfant est de tout mettre en œuvre pour que les interventions porteuses soient en continuité de l'école à la maison et vice versa.
- Reconnaître concrètement la participation des parents bénévoles.
- S'assurer que le cadre financier supporte les décisions prises à la suite de la *Rencontre des partenaires en éducation*
 - Il est utopique, de la part du Ministère, de croire que les commissions scolaires pourront répondre à toutes les demandes qui leur sont faites en matière d'intégration. Ces demandes sont complexes et multiples et les attentes sont élevées. Comme on l'observe dans tous les pays favorisant l'intégration, les ressources, quoiqu'importantes, ne sont jamais suffisantes. Il est primordial pour notre société de faire des choix éclairés quant à l'intégration et de s'assurer que nous avons les moyens de nos ambitions.

En conclusion, nous insistons sur les points suivants :

- Que l'élève doit faire l'objet d'une évaluation dont le but est de déterminer ses besoins et l'étendue de ses capacités en prenant en compte ses forces et ses faiblesses.
- Que l'intégration est une norme générale, mais non une finalité.
- Qu'il faut tenter d'en arriver à une compréhension commune de ce que l'on entend par « contrainte excessive ».
- Qu'il faut tenter d'en arriver à une compréhension commune de l'expression « ne porte pas atteinte de façon importante aux droits des autres élèves ».
- Qu'il est important de planifier la composition des groupes en tenant compte de certains critères tout en ayant à l'esprit la diversité de situations vécues par les commissions scolaires.
- Que la formation et la stabilité du personnel scolaire sont des conditions de réussite à l'intégration.
- Que la qualité et le suivi du personnel scolaire sont des conditions de réussite à l'intégration.
- Que la qualité et le suivi accordé au plan d'intervention sont des incontournables afin de s'assurer d'une intégration réussie des EHDAA.
- Que l'Entente de complémentarité MSSS-MELS soit revue afin d'établir une réelle collaboration dans toutes les régions du Québec (responsabilité partagée).
- Que le cadre financier doit soutenir les solutions mises de l'avant.